

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions en comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various routes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 7,192 fr., versés par 59 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 6,728 fr. 40 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,343 fr., versés par 44 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 4,438 fr. 26 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 985 fr., versés par 7 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 521 fr. 49 c. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,917 fr., versés par 24 déposants.

Il a été remboursé 606 fr. 26 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 800 fr., versés par 3 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 110 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 17 Février 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— ROSÉZ Désirée-Estelle-Eloise, 41 ans, femme de Vitat Prevost, cultivatrice, demeurant à Estouches; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour falsification de lait.

— POIRIER Louis-Auguste Rustique, 49 ans, contre-maître de carrières, demeurant à Pucency, commune de Lardy; 2 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et enlèvement d'un arbre, essence de chêne, ayant plus de 2 décimètres de tour.

\*\* Samedi 6 février, jour du marché aux bestiaux, il a été perdu six moutons, marqués comme il suit:

Feuilleton de l'Abeille

(1) DU 20 FÉVRIER 1875.

HISTOIRE DE DEUX AMIS.

I

Ils se nommaient Étienne et Jacques. Ils étaient nés la même année, à Essex, petit village d'un de nos départements de l'Est.

Jacques était le fils d'un riche fermier. Le père d'Étienne, un pauvre journalier, usait toute la force de ses bras, toute la sueur de son corps pour donner du pain à sa femme et à ses cinq enfants. Il est à remarquer que ce sont généralement les plus pauvres qui ont une plus nombreuse famille.

En été, aux jours de la fenaison, Radoux, le père d'Étienne, fauchait à lui seul la moitié des prairies du fermier Pérard. Il était aussi le premier parmi les travailleurs, quand venait l'heure de couper les blés et les avoines. En hiver, — en ce temps-là les machines à battre étaient encore très-rare, — Radoux devait battre en grange; de mémoire de paysan, jamais à Essex, avant Radoux, un fléau n'avait frappé autant de gerbes et d'épis dans une journée. Aussi le manœuvre ne manquait jamais d'ouvrage. Il le fallait, d'ailleurs, car cinq enfants à nourrir était une rude tâche.

Mais Radoux voyait grandir Étienne son aîné, et il se disait avec un sourire heureux:

Un portant un X sur le côté gauche; deux marqués d'un double CC et d'un rond sur le derrière; et trois marqués d'un point rouge à l'épaule. On pria la personne qui aurait trouvé lesdits moutons de vouloir bien en faire part au Commissariat de police d'Étampes, où elle recevra une bonne récompense.

\*\* Le 10 de ce mois, entre cinq et six heures du soir, un accident des plus fâcheux a causé la mort du sieur Fourgeron, âgé de 63 ans, journalier à Ormoy-la-Rivière. Cet homme, qui était mal portant depuis quelque temps, voulut, ce jour-là, s'occuper à extraire de la pierre dans sa carrière; malgré les observations de sa femme, il sortit après dîner pour aller travailler. Vers six heures, celle-ci ne le voyant pas revenir, se rendit à la carrière, où elle trouva son mari enseveli sous un éboulement de plusieurs mètres de terre. Elle courut aussitôt chez les voisins pour implorer leur secours; mais ils ne purent que retirer un cadavre. Le médecin appelé pour constater le décès a déclaré que la mort ne remontait guère qu'à une heure, et qu'elle avait dû être instantanée.

\*\* Vendredi 12 courant, vers 4 heures 1/2 du soir, M. Mathiot, brasseur, rue Saint-Martin, a été victime d'un regrettable accident. Il était descendu dans une fosse que les ouvriers avaient fouillée la veille pour la construction des caves de sa nouvelle habitation; le terrain étant gelé, on avait pratiqué au-dessous une excavation pour faire tomber les terres d'un seul bloc. Malheureusement le charretier qui faisait l'enlèvement de ces décombres arrêta son tombereau trop près de cette cavité, car les terres s'effondrèrent et enveloppèrent M. Mathiot jusqu'à la ceinture. Les ouvriers ont eu beaucoup de peine à le dégager avec précaution; l'un d'eux l'a transporté chez lui, privé de connaissance et ayant la cheville et le pied droit luxés ou fracturés. Son état aujourd'hui est aussi satisfaisant que possible.

Cet accident ne s'aurait être attribué à l'imprudence des ouvriers, la cause étant purement accidentelle.

\*\* Le 16 février, M. le Maire de Balancourt, fai-

— Dans quelques années, mon gros gars sera déjà assez fort pour manier la faucille et égrener une gerbe.

Étienne promettait, en effet, de devenir aussi fort, aussi robuste que son père. Le jeune sauvageon n'attendait que la greffe pour donner de bons fruits. A défaut de l'instruction, qu'il ne pouvait recevoir, les conseils de ses parents et une extrême sensibilité devaient développer les bons germes qui étaient en lui.

Un jour de fête de Pâques, les enfants, réunis sur la petite place du village, faisaient rouler des œufs teints de diverses couleurs. Tout à coup une querelle s'éleva entre Jacques, le fils de M. Pérard, et Étienne Radoux. Ils avaient alors dix ans.

Jacques était un enfant faible et délicat, mais hargneux et agaçant comme certains petits roquets qui aboient dans les jambes des passants et se lancent sur les molosses pour essayer de leur mordre les jarrets. Il savait son père riche, il était mieux vêtu que ses camarades: cela le rendait fier, dédaigneux, insolent, et lui faisait prendre vis-à-vis de ceux-ci un grand air d'importance. Déplaisant et insupportable, il froissait ses jeunes compagnons et s'attirait des inimitiés nombreuses.

Ce jour-là, il portait pour la première fois un joli vêtement de velours bleu, sur lequel scintillaient des boutons de cuivre doré.

La dispute, comme toutes les querelles d'enfants, allait se terminer par la reprise du jeu, lorsque Jacques, comparant son superbe costume aux pauvres vêtements d'Étienne, lui dit méchamment et avec mépris en le regardant des pieds à la tête:

— Tu devrais aller te cacher, avec ton pantalon rapiécé et ta veste crasseuse! Va-t'en donc, mentifiant!

Les yeux d'Étienne s'enflammèrent de colère. Encouragé par ses camarades, qui l'approuvaient de la

sait transporter par sa voiture le nommé Paris (Auguste) dit Tapaya, journalier, âgé de 49 ans, natif d'Étampes, pour être reçu à l'hospice de cette ville. Cet individu, atteint d'une broncho-pneumonie, avait, en dernier lieu, travaillé au Grand-Saussaie, dans la ferme de M. Legendre. Arrivé près de l'Octroi d'Étampes, le conducteur lui demanda s'il se trouvait bien; sur sa réponse affirmative la voiture continua de marcher. Plus loin, étant près de la rue de la Boucherie, le conducteur regarda de nouveau et interrogea son malade qui avait les yeux fermés; mais cette fois pas de réponse; le malheureux avait cessé de vivre. Il était environ 4 heures 1/2 du soir. Le corps a été remis à l'hospice qui l'a fait inhumer.

MAISSE. — Le feu a éclaté, le 23 janvier, à six heures du soir, dans une meule d'avoine appartenant au sieur Adrien Georges, cultivateur à Courty. On a pu enlever quelques boîtes seulement; la meule a été entièrement consumée.

Cette meule, d'une valeur d'environ 330 fr., n'était malheureusement pas assurée.

Théâtre d'Étampes.

31 Janvier: Une Chaine, comédie en 5 actes, d'Eug. Scribe. 14 Février: Paul Forestier, com. en 4 actes, d'Emile Augier.

Quand nous sera-t-il donné de constater un succès simultané d'artistes et d'argent? — Bien osé serait celui qui prendrait l'engagement d'en fixer la date! — Le succès d'artistes, il est palpable et réel; il est pour ainsi dire en permanence depuis que M. Léautaud a bien voulu prendre la charge — sans profits — de notre théâtre, et ce succès va grandissant à chaque représentation nouvelle; — hier avec « Une Chaine », — aujourd'hui avec « Paul Forestier » — Or, celui-ci n'est pas douteux; — mais l'autre? — le succès d'argent? — où est-il? — il fuit, — il se dérobe, — il se cache, — il est insaisissable!... et cependant?... mais non! ne récriminons plus; nous avons, en maintes occasions, plaidé en la forme et au fond, la cause si légitime, si facile à défendre, de l'une des plus belles et de la plus noble des distractions offertes au public

voix et du geste, il marcha sur Jacques le poing levé. Ce dernier recula prudemment. D'un bond, Étienne aurait pu l'atteindre et le renverser; mais il avait une autre intention: l'idée d'une vengeance cruelle venait de passer dans sa tête. Il le poussa jusqu'au bord d'une mare où croupissait une eau fangeuse. Alors un sourire singulier crispa ses lèvres; il s'élança sur Jacques et, d'un coup d'épaulé, le jeta dans la mare.

Tous les gamins applaudirent.

Aux cris poussés par la victime, qui se débattait dans la fange, un homme accourut. Il se pencha sur l'eau, saisit Jacques au collet, l'enleva comme une plume et le remit à terre sur ses deux pieds. Cet homme était le père d'Étienne.

Sans adresser une parole à son fils, il le prit par la main et l'entraîna rapidement vers sa demeure, pendant que Jacques, honteux et désolé, regardait piteusement ses beaux habits souillés de boue.

— Assieds-toi là, dit Radoux à son fils dès qu'ils furent rentrés au logis, en lui indiquant un escabeau.

L'enfant obéit. Il tremblait de tous ses membres. Le calme de son père l'effrayait; il pressentait quelque chose de terrible. Voulu essayer de se justifier:

— Mon père, balbutia-t-il, laissez-moi vous raconter...

— C'est inutile. Tout ce que tu pourrais me dire, je le sais. Maintenant, écoute-moi.

II

Radoux était pâle; il prit une chaise et s'assit en face de son fils. Sa femme était sortie avec les autres enfants,

d'une petite ville; notre insuccès nous commande de clore nos lamentations pour « nous en rapporter à justice », comme on dit au Palais; — la justice se fera, nous en gardons l'espoir, — mais fera-t-elle son apparition en temps opportun? — Au théâtre, comme ailleurs, la patience a son terme, et notre Directeur n'est-il pas en droit de nous citer « la chute » du fameux sonnet d'Oronte:

Belle Philis, on désespère  
Alors qu'on espère toujours!

La soirée du 31 janvier et celle de dimanche dernier compteront parmi les plus belles représentations données sur la scène étampoise.

Engène Scribe et Emile Augier ne désavoueraient pas nos artistes: tous, sans exception, ont été à la hauteur des deux charmantes comédies qu'ils avaient la lourde tâche d'interpréter.

N'aborde pas qui veut le répertoire de Scribe. — A l'exemple du Théâtre-Français, qui venait de reprendre récemment, avec un très-grand succès, l'œuvre plus que trentenaire du plus fécond des auteurs du siècle, — M. Léautaud a voulu nous offrir Une Chaine, — l'idée de l'impresario a été, pour nos jeunes artistes, d'un attrait irrésistible! Ils se sont bravement mis en campagne, et nous savons si leur victoire a été sérieuse et complète!

Après la victoire, les récompenses par ordre de mérite, — c'est l'usage:

M<sup>lle</sup> Fayolle, « l'intrépide Fayolle » comme la qualifie son directeur, a donné de nouvelles preuves d'un talent que chacun lui reconnaissait déjà — Louise de Saint-Gerant ou Léa de Clers, elle est toujours une excellente comédienne; — son jeu sobre, sans éclat inutile, même dans les situations les plus dramatiques, donne la mesure du profit qu'elle a su tirer de sa bonne éducation première.

Nous ne serons ici que l'écho de tout le monde en lui décernant la première ovation dans les éloges dus à tous.

MM. Degard et Montlouis ont prouvé qu'ils sont de vrais et sérieux comédiens.

N'oublions pas M<sup>lle</sup> Morand qui a si courageusement

ce qui ne contribuait pas à rassurer Étienne. De grosses larmes roulaient dans ses yeux.

— Mou père, s'écria-t-il, j'ai été méchant aujourd'hui, mais je ne le serai plus, je vous le promets! Ne me battez pas!

Ces derniers mots de l'enfant firent tressaillir le père, et il devint plus pâle encore.

— T'ai-je donc jamais frappé? dit-il d'une voix étrange. M'as-tu vu une seule fois lever la main sur toi ou sur un de tes frères?

— Oh! non, mon père, jamais!

— Dieu n'a pas donné à l'homme la force pour qu'il s'en serve brutalement, reprit Radoux. Tu viens de commettre une mauvaise action, Étienne; oui, tu as été méchant; mais, avant de te faire des reproches, je veux savoir si tu as du cœur. Fais bien attention à ce que je vais te dire.

« Un jour, il y a de cela un peu plus de dix ans, je conduisis ta mère à la fête d'un village voisin. Elle était à mon bras, un jeune homme osa l'insulter. J'ai su plus tard qu'il croyait s'adresser à une autre personne. Son erreur nous fut fatale. Il n'avait pas fini de parler que déjà, emporté par la colère, je l'avais frappé violemment. Il tomba à mes pieds comme une masse.

« Le lendemain, le malheureux était à l'agonie et moi... en prison!

« Comprends-tu, Étienne? Pour venger ta mère outragée, j'avais tué un de mes semblables! Je fus emmené par les gendarmes, j'avais mérité mon sort.

« On était à la veille de l'hiver, et l'année avait été mauvaise. Ta mère restait seule, désespérée, sans bois, sans pain, sans argent et incapable de travailler. Tu allais venir au monde...

« Dieu seul a connu ma douleur et a vu toutes les

lutté contre la souffrance que le public lisait sur ses traits à travers le rouge de l'excentrique Mandolina.

### Tablettes historiques d'Etampes.

41 FÉVRIER 1735.

Louis d'Etampes, Marquis d'Etampes, fils de Louis Roger, Marquis d'Etampes et de Marguerite-Lydie de Beaulieu de Cany, épouse Adélaïde Godefroy-Julie de Fouilleuse de Flavacourt.

(*Mercure de France*, mai 1735).

3 VENTÔSE AN III (21 FÉVRIER 1795).

Sur le rapport du Comité des secours publics et sur la pétition du citoyen Philippe Delisle, d'Etampes, capitaine de grenadiers du 4<sup>e</sup> bataillon d'Eure-et-Loir, blessé à l'affaire du fort de Commines, la Convention décrète :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des secours publics sur la pétition du citoyen Philippe Delisle, d'Etampes, capitaine de grenadiers du 4<sup>e</sup> bataillon d'Eure-et-Loir, blessé et estropié à l'affaire du fort de Commines, le 22 juillet 1793, décrète que la trésorerie nationale mettra à la disposition du district d'Etampes, la somme de 300 livres, pour être comptée au citoyen Philippe Delisle, à titre de secours provisoire, imputable sur la pension à laquelle il peut avoir droit. »

(*Procès-verbaux de la Convention*, vol. 36, p. 48.

P. M.

### Description physique de l'arrondissement d'Etampes.

*Nescio quid natale solum dulcedine cunctos Ducit, et inmemores non sinit esse sui.*  
(Ovid., *Tristes*).

(Suite et fin. — Voir le n° du 30 janvier).

Plus récemment, en 1870, en creusant le sol sur l'emplacement où devait être établi le gazomètre de l'usine à gaz d'Etampes, on a trouvé des troncs de sapins et autres conifères étendus à plusieurs mètres de profondeur, sous la couche tourbeuse. Ces arbres étaient aussi en très bon état de conservation et d'une grandeur remarquable. Bien qu'ils ne fussent pas aussi profondément enfouis que les chênes de Chaufour, ils doivent appartenir à une époque antérieure, par la nature de la végétation. Ces deux faits, coordonnés, semblent établir que, dans les temps préhistoriques, les rivières qui sillonnaient la vallée, soit dans leur course naturelle, soit par des changements subits de direction, ont renversé des fragments de la forêt qui la couvrait. Nouvelle preuve qu'avant et durant l'époque celtique, cette vallée ne formait qu'un marécage couvert de bois, et que les deux rivières de Juine et de Chalouette, grosses de leurs affluents, s'y répandaient à l'aventure, confondant souvent leurs eaux, se divisant en mille rameaux enchevêtrés les uns dans les autres, comme on en voit encore aujourd'hui un spécimen dans le faubourg Saint-Pierre, à Etampes (4).

Toutes les vallées de l'Etampois, celles mêmes qui se sont desséchées dans les temps modernes, étaient donc à l'état de marais continu; la nature tourbeuse du sol est le caractère essentiel de celles de l'Essonne et de la Juine; la tourbe s'y est développée facilement, parce que les crues de ses cours d'eau montent lentement et régulièrement, et qu'elles y sont de longue durée. Dans ces terrains perméables, les marais ont envahi le dernier des grands lits de chaque rivière ou ruisseau et l'ont rempli avec la tourbe; ils en produiraient encore aujourd'hui si l'industrie de l'homme n'y mettait obstacle. Elle a, au contraire, tiré de ces circonstances les éléments d'une prospérité qui, pour Etampes particulièrement, atteint le plus grand développement. Par-

(1) Nul doute que l'exploitation des tourbières d'Itteville n'ait souvent amené des découvertes du même genre, mais il ne s'est trouvé à notre connaissance personne pour le signaler.

(2) V. Mém. sur les tourbières de Villeroy. *Mém. de l'Académie des Sciences*, 1761, p. 380, et *Histoire d'*, p. 27.

larmes que j'ai versées dans mon cachot. Il m'a entendu maudire la force qu'il m'a donnée, et c'est à genoux, les mains jointes, que j'ai juré alors de ne plus me servir de cette force injuste autrement que pour le travail. En quelques jours, j'ai souffert toutes les tortures de l'âme et du cœur.

« Ma pauvre Marie, me disais-je, que va-t-elle devenir ? »

« Cette seule pensée me rendait comme fou. Je pouvais des cris épouvantables et je me démenais si fort, entre les quatre murs de ma cellule, qu'on crut devoir me lier avec des cordes pour m'empêcher d'attenter à ma vie. »

« J'avais bien raison de me désoler en pensant à ta pauvre mère. L'hiver arriva, et un matin, toutes ses ressources épuisées, elle resta dans son lit; elle se sentait trop faible pour se lever. Alors elle se dit :

« Ce soir ou demain je serai morte ! »

« Ce même jour, une jeune femme, ou plutôt un ange, entra dans notre pauvre demeure. Je dis un ange, car, arrivant à la dernière heure, elle était bien l'envoyée du bon Dieu. Elle vit la mourante pâle, maigre, glacée, et comprit tout. »

« Une heure après, un grand feu pétillait dans la cheminée, et deux valets de ferme apportaient d'énormes paniers pleins de provisions. La mort qui déjà frappait à la porte s'en alla. Ta mère était sauvée ! »

Étienne écoutait le récit de son père avec une émotion croissante.

— L'excellente femme dont je viens de te parler, poursuivit Radoux, allait bientôt devenir mère, elle aussi. Or, pour un petit enfant qui va naître, on prépare des langes, des petits bonnets, des brassières, des petits bas, des petites chemises... tout est petit pour un

tout, aux environs de la ville, et même dans les campagnes, les marais ont été convertis en terrains d'une merveilleuse fécondité, propres surtout à la culture légumière (2), tandis que les eaux, régularisées avec soin, font, depuis des siècles, mouvoir une quantité de moulins à farine telle qu'on n'en rencontre sur aucun point de la France un aussi grand nombre, réparti sur un aussi étroit espace (3). La ville est aujourd'hui le centre privilégié de la culture maraîchère et de la menuiserie, industries qui s'y sont développées dans des proportions inconnues ailleurs.

Toute la prairie d'Etampes, dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, est en effet le produit artificiel du travail de l'homme. Les rivières de Chalouette, de Louette et de Juine ont été détournées de leurs anciens lits et canalisées dans toute la traversée de cette prairie, depuis Chalo-Saint-Mard et Ormoy jusqu'à Morigny.

La Louette et la Chalouette ne formaient primitivement qu'une seule rivière, *fluvius Loe, Louette* (Frédég), dont l'un des affluents, venant de Chalou, a pris le nom particulier de *Chalouette*; il coulait dans le fond de la vallée, où il se divisait en plusieurs ruisseaux, appelés dans le pays *les Mareilles*; il venait se réunir, à quelques centaines de mètres de Chalo-Saint-Mard, au-dessous du moulin de La Ferrière, au courant descendant de Boutevilliers et d'Oberre (aujourd'hui les Boutards). Ils suivaient ensuite, tous les deux, le lit actuel de cette dernière rivière. Ce ne fut qu'à une époque assez rapprochée, que le cours d'eau qui s'échappe des étangs de Chalou et de Moulineux a été endigué et reporté sur le côté droit de la vallée, dont il domine toute la prairie. Ce détournement a eu sans doute pour objet l'établissement de plusieurs moulins, tant dans la vallée qu'à Etampes même; encore aujourd'hui, pour permettre de faire aux usines les travaux de réparations qui peuvent être devenus nécessaires, on rend tous les six ans la Chalouette à son ancien lit, pour quelques jours, au moyen d'un canal de dérivation pratiqué au-dessus de Pierrefitte et du Four-Blanc, à l'endroit où ces deux rivières se rapprochent d'environ cent mètres. Arrivée à Etampes les Vieilles, l'ancienne Louette, aujourd'hui la Chalouette, coulait dans les fossés du bourg, qu'elle enveloppait entièrement, puis se dirigeait à travers la prairie au Petit-Saint-Mard, pour rejoindre la Juine, dont actuellement le Joineteau occupe le lit, en suivant un tracé figuré par le chemin dit aujourd'hui la *Grande-Sente*; le nom de *rue de la Digue*, conservé par le chemin qui borde la rivière, à l'endroit où son cours a été détourné dans le lit qu'elle suit actuellement, viendrait à l'appui de cette opinion que confirmerait, sans doute, les vérifications géologiques du sol de l'ancien thalweg; la digue la conduisit au lieu dit les Portereaux, où elle rencontrait la Louette; cette déviation remonte sans doute à une époque contemporaine du roi Robert I<sup>er</sup>, puisque l'existence du moulin Darval, établi sur ce cours détourné, est constatée au temps de ce roi, qui en est peut-être même le fondateur, car il est voisin de son palais du Séjour, édifié par lui ou par sa femme Constance. Peut-être est-ce à cette même époque que, pour remplacer la Louette reportée au Nord, on a détournée la Chalouette pour la faire couler dans le lit abandonné par sa sœur, et qui existe encore sous le nom de Ruisseau-des-Prés.

Quant à la Juine, elle coulait originairement, comme nous l'avons dit, dans le lit du Joineteau actuel, à partir d'Ormoy jusqu'au-dessous de Morigny. Le lit de la Juine n'est qu'un canal artificiel, creusé de même que ceux de la Louette et de la Chalouette, en vue de créer des usines et de satisfaire à d'autres intérêts des grands propriétaires fonciers.

A Pierre-Brou, les deux flancs de la vallée se rapprochent et forment un défilé dont l'ouverture n'a pas quatre cents mètres; au pied des deux côtes, celle du Midi abrupte, celle du Nord ayant une pente plus inclinée. C'est au fond de cet étranglement que coule la Juine. L'obstacle que lui opposait le pied des deux cô-

(2) Ils ont conservé le nom de marais, d'où les jardiniers qui les cultivent ont celui de maraichers.

(3) Il y a vingt-huit moulins sur le seul territoire de la commune d'Etampes; on en compte presque autant sur les communes voisines, en amont et en aval.

teux dut y former une calcarite. Lorsqu'on voulait utiliser cette chute pour créer les deux importants moulins de Pierre-Brou et de Vaux, placés à cet endroit, il fallut creuser un lit à la rivière à travers les roches qui obstruaient le fond du thalweg. On le reporta au pied de la côte du Midi en perçant un roc de plusieurs mètres d'épaisseur. On le retrouva lorsqu'on construisit le chemin de fer d'Orléans, comme on avait sans nul doute dû le rencontrer, il y a deux siècles, en ouvrant la route royale. C'est vraisemblablement à cette configuration que cet endroit a dû le nom de Pierre-Brou, *Petra rupta* (4).

Après cet étranglement, les deux côtes s'écartent brusquement à droite et à gauche et forment un cirque de trois kilomètres en moyenne de diamètre. La rivière se répandait au fond en une vaste nappe d'eau; une sorte de petit lac qui allait à gauche entourait le tertre où s'est élevé Etréchy, et à droite s'étendait jusqu'au pied des pentes escarpées de Villeneuve-sur-Auvers. Deux points du territoire d'Auvers ont perpétué le souvenir de cette occupation lacustre, dans les noms des champs *des Marais*, et des *Marais-de Villeneuve*; un peu plus loin, à Chamaraude, le champier de la *Fontaine-des-Jones* se rapporte au même ordre d'idées.

Tel était l'aspect physique des vallées du pays Etampois. Les plaines qui les dominent étaient couvertes de bois et de landes. L'antique forêt des Carnutes s'étendait sur tout le plateau de la Beauce, elle venait finir sur les pentes des coteaux qui bordent à l'Occident les vallées que nous venons de décrire. La succédait aux chênes la végétation marécageuse des peupliers, des trembles et des aulnes. De l'autre côté commençait la forêt pittoresque et accidentée qui porte aujourd'hui le nom de forêt de Fontainebleau; au Midi, la forêt d'Orléans couvrait le plateau du Gâtinais; enfin, au Nord, la forêt d'Iveline (*aquilina, aqualina*), prolongement de celle des Carnutes, s'étendait sur le pays d' Eure-pois.

Ce serait se faire une idée inexacte de l'aspect que présentaient ces forêts, si l'on y appliquait les descriptions que nous connaissons tous des forêts vierges du Nouveau Monde. Celle de Fontainebleau, dans son état actuel, pourrait mieux en donner une idée. Le plateau de la Beauce n'était guère couvert que d'une végétation rabougrie, de landes et de bruyères; l'étude des qualités sylvoles de ce terrain confirme de tout point le fameux distique : *Belsia, triste solum...* Les céréales seules y ont trouvé des conditions favorables.

« Les bois ne poussaient presque pas sur un sol marneux; la craie ne leur convient pas mieux, non plus que le calcaire imperméable de la Beauce. Toutes ces couches géologiques ne portent que des arbres rabougris, dont le feuillage n'est jamais bien vert. Au contraire, la sylvo-culture réussit à merveille dans les terrains sableux ou argilo-sableux, c'est-à-dire dans les sables de Fontainebleau » (5). Dans l'état actuel, la Beauce n'a que deux pour cent de bois. Ces règles, qui sont confirmées par l'aspect que présente de nos jours la végétation forestière dans le pays d'Etampes, permettent de se figurer l'état du sol au commencement de l'époque historique. La forêt de Fontainebleau couvrait, à l'Est, les plateaux entre lesquels s'étendaient les vallées de l'Essonne et de la Juine; la nature du sol lui convenait mieux que celui des plaines qui se développaient à l'Ouest, du côté de Chartres. Cette différence d'aspect a déterminé les qualifications différentes qui distinguent cette partie de la Beauce en Chartroise et Gâtinaise. La forêt des Carnutes était aussi bien différente de ce côté de Chartres de ce qu'elle était au delà, du côté de Dreux. Les forêts actuelles de Dourdan et d'Iveline, qui en sont des démembrements, croissaient sur les confins du plateau de la Beauce et sur un sol déjà plus arrosé; aussi, bien qu'elles ne présentent pas aujourd'hui une végétation aussi vigoureuse, et ne nous offrent plus ces arbres gigantesques que nous pouvons encore admirer dans la forêt de Fontainebleau, elles

(4) *Rupta* a fait *route*, comme dans banqueroute; le B serait euphonique. Telle est l'étymologie du mot Brou, que nous croyons devoir proposer à défaut de textes qui mettent sur la trace d'une autre. Nous la préférons à celle de *borch*, bûcheron en scandinave, qui pourrait aussi être proposée.

(5) Belgrand, la Seine, étude hydrol., 1872.

étaient cependant dans des conditions plus favorables que celles du plateau de Chartres; l'Iveline devait même son nom d'*aquilina*, à l'abondance des eaux qui la couvraient (6).

De ces vastes bruyères, de ces immenses forêts, il reste encore, sans parler de celles de Fontainebleau et d'Orléans, quelques débris importants de celle des Carnutes, dans celles de Rambouillet, de Saint-Léger ou d'Iveline, de Dourdan et de Saint-Arnoult, mais toute la Beauce propre est dénuée, elle a été livrée de bonne heure à la seule culture qui lui convienne, celle des céréales. L'Etampois a été toutefois moins dépouillé; les versants de ses vallées sont presque tous couverts de bois-taillis, et partout ailleurs, dans la plaine et dans la prairie, on rencontre encore des bosquets et des aulnaies, généralement peu étendus, mais fort nombreux, qui alternent avec les terres à labour et les jardins, laissant ainsi ce qui, dans sa conformation primitive, a pu se concilier avec les besoins d'une population plus dense et d'une civilisation plus avancée. Là même où la forêt a disparu, les dénominations locales en rappellent l'antique existence, et l'on compterait par centaines, peut-être, les noms de lieux se rapportant à cet ancien état du sol (7).

Le climat, comme dans tout le reste de la Gaule, était il alors plus rigoureux qu'aujourd'hui? C'est ce qu'il est difficile de dire, mais il serait permis de croire que l'effet opposé s'est produit lorsqu'une partie du sol eut été défriché. A une époque qu'il est impossible de déterminer, tous les coteaux se couvrirent de vignobles. Du temps de Julien, le vin de Suresne figurait déjà sur la table impériale, comme plus tard sur celle de Henri IV, si toutefois il s'agit bien du même cru, et il n'aurait, suivant quelques-uns, perdu sa qualité que depuis que l'on a abattu la forêt du Mont-Valérien, qui protégeait le vignoble contre les vents du Nord et de l'Est (8).

Toutefois, « la qualité du vin dépend trop de la nature du plant et des soins des cultivateurs, pour qu'elle puisse fournir des arguments sans réplique dans la question des changements de climat. On trouve dans une vieille charte, citée par M. Capefigue, que Philippe Auguste, ayant voulu choisir parmi tous les vins d'Europe celui qui ferait sa boisson habituelle, les vigneron d'Etampes et de Beauvais se présentèrent au concours; la charte ajoute, il est vrai, qu'en les rejettant, mais peut-on supposer qu'ils auraient eu la hardiesse de se présenter si leurs vins avaient été aussi peu potables que le sont à notre époque tous ceux du département de l'Oise » (9).

En terminant ce tableau du pays d'Etampes, pendant la période préhistorique, nous devons dire quelque chose de l'homme qui dut l'habiter alors. Aucune dé-

(6) La transformation d'*aquilina* en *Iceline* est régulière : *Aqua* a produit *ice* et *ire* dans tous les dérivés.

(7) Sans entrer dans le détail des lieux-dits ou champsiers ruraux, la liste en serait trop longue, voici plusieurs noms de ce genre s'appliquant seulement aux lieux habités : Ardennes, Ardennes, Ardennes, Bellesauve, *Bella Silca* ou *Bela Silca*, forêt de *Belus* ou *Apollon*, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cuic, Boissy-le-Girard, Boissy-le-Rois, Boissy-le-Sec, Boissy-sous-Saint-Yon, Boisseaux, Boischaumeau, Bois-Pourçon, Bois-Herpin, Boismercier, Boisrenault, Breux, Breuillet, Brozy, Brières, Bruyères-la-Brosse, le Chenay, le Chêne Bécard, le Chêne-Coupé, les Emondants, Fenneville, la Forêt-le-Roi, la Forêt-Sainte-Croix, le Fresno, Freneville, Ormoy, Rouvre, Rouvray-Saint-Denis, Torfou (*Trefou, Tres-fagi*), les Tremblaux, Villecon, Villesauvage (*Villa Silvatica*).

(8) On a reconnu qu'à l'abri d'une forêt qui le protégeait contre les vents froids, le raisin mûrit plus également et produit de meilleur vin; pour ce qui est du vin d'Henri IV, on a dit qu'il n'avait de commun avec la piquette de Suresne que le nom.

(9) *Ouverre*, t. viii, p. 233. Arago commet ici une erreur de citation dont la responsabilité incombait sans doute à l'auteur peu exact qui le cite. Le texte auquel il est fait ici allusion est un fabliau d'Henri d'Andely, du xiii<sup>e</sup> siècle. En voici une analyse succincte : Le roi Philippe fait paraître devant lui tous les concurrents; son chapelain est chargé d'examiner leurs titres. En premier lieu se présentent Beauvais, Etampes et Châlons; mais à peine les en-t-il vus, que, les excommuniant aussitôt, il les chasse honteusement de la salle et leur défend d'entrer jamais où se trouveraient d'honnêtes gens. Ce début sévère fit une telle impression sur ceux du Mans et de Tours, qu'ils tournèrent d'effroi. Il en fut de même d'Argence, de Reines et de Chamblay. La salle, débarrassée de cette canaille, il n'y resta plus que ce qui était bon. Clermont et Beauvais parurent donc, et ils furent reçus d'une manière distinguée. Enhardi par cet accueil favorable, Argenteuil s'avance d'un air de confiance, etc.

— Je vais demander pardon à madame Pérard.

— A la bonne heure! reprit Radoux; voilà ce que j'attendais.

Et tout bas, en se parlant à lui-même :

— La leçon a été bonne, Étienne a du cœur.

Quand l'enfant arriva à la ferme, il trouva madame Pérard aidant Jacques à changer de vêtements.

— Madame Pérard, lui dit-il, c'est moi qui ai fait tomber Jacques dans la mare; je viens vous demander pardon à tous les deux. Quand j'étais tout petit, continua-t-il en se mettant à genoux, vous m'avez habillé, nourri et peut-être empêché de mourir... Mon père vient de me dire cela. Pendant trois mois, j'ai dormi avec Jacques dans le même berceau; maintenant que je le sais, je ne l'oublierai jamais... Pardonnez-moi, madame Pérard, Jacques, pardonnez-moi aussi, je t'aime et t'aimerais toujours comme un frère.

— Ah! Étienne! s'écria madame Pérard avec attendrissement, tu ne sais pas combien tu me rends heureuse... Tout à l'heure j'ai pleuré quand j'ai su que c'était toi qui avais maltraité mon fils, toi, Étienne, dont j'ai tenu la petite tête sur ma poitrine à côté de celle de Jacques!

Elle le prit par la main, l'aida à se relever et l'attira dans ses bras.

— Viens aussi, Jacques, reprit-elle, que je vous tienne encore une fois tous les deux près de mon cœur!

Les deux enfants s'embrassèrent; puis, pendant que Jacques mettait un baiser sur une joue de sa mère, sur l'autre Étienne appuyait ses lèvres.

ÉMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

bébé mignon. Ici, ta mère n'avait pu faire aucun apprêt pour te recevoir; mais à la ferme, sans lui rien dire, on confectionnait deux layettes comme si on eût attendu deux jumeaux.

« Le jour de ta naissance, ta mère pleura de surprise et de reconnaissance en te voyant couché sur de beaux langes fins, doux et blancs, marqués à son nom. Mais elle avait tant souffert depuis trois mois, ta pauvre mère, que, lorsqu'elle voulut te donner le sein, elle s'aperçut avec terreur qu'elle n'avait pas de lait. Et la sage-femme, qui te trouvait malingre et chétif, comprit que tu ne pourrais pas vivre. Elle eut bien soin de ne point parler de ses craintes à ta mère, cela aurait pu la tuer du coup, mais elle le dit tout bas à quelques voisines. »

« Il y en a qui répondirent :

« — Ma foi! ce serait un bonheur pour la mère. »

« Comme si les plus pauvres et les plus malheureux n'avaient pas le droit de conserver l'enfant que Dieu leur a donné! »

« La fermière ne pensa point ainsi, elle. Son fils était né depuis quinze jours; penlant qu'il dormait dans son berceau, elle accourut ici, elle te prit dans ses bras, te couvrit de baisers, et, pendant que ta mère pleurait, elle te présenta son sein, que tu sais avidement. Alors elle dit :

« — Marie, si vous le voulez, votre enfant partagera avec le mien. Je viendrai ici dans la journée autant de fois qu'il le faudra, le soir je l'emporterai à la ferme et nos deux enfants dormiront près de moi dans le même berceau. »

« La chose se fit ainsi, et pendant trois mois la bonne fermière t'a nourri de son lait, et si bien, que tu grandissais et devenais fort à vue d'œil. Après ce temps, ta

mère qui avait recouvré sa santé, t'éleva au biberon; presque tout de suite, d'ailleurs, tu te mis à manger de la soupe comme un petit homme.

« Quant à moi, après trois mois de prison préventive, on m'avait fait passer en cour d'assises; à l'unanimité des voix du jury j'avais été acquitté et j'étais revenu près de ta mère. Les certificats et les bons témoignages ne m'avaient pas fait défaut; tous les villages du canton, où j'étais bien connu, s'unirent pour me sauver. D'abord, j'avais eu grand-peur de la cour d'assises, mais on me dit :

« — En police correctionnelle, vous seriez condamné à la prison; mais le jury vous acquittera. »

« C'était la vérité. »

« Maintenant, Étienne, tu as déjà deviné, sans doute, que c'est madame Pérard qui a été autrefois si bonne pour ta mère et pour nous tous, et que c'est à côté de son fils que tu as dormi toutes les nuits pendant trois mois. »

L'enfant, qui s'était contenu jusque-là pour ne pas interrompre son père, éclata tout à coup en sanglots.

— Papa, dit-il, je ne savais pas toutes ces choses, et je me repens de ce que j'ai fait.

— Comment t'y prendrais-tu pour le faire oublier par madame Pérard? demanda le père.

— Je ne le sais pas encore; mais, à partir d'aujourd'hui, Jacques sera mon meilleur ami. Souvent les grands et les plus forts que lui le battent : je prendrai sa défense, et comme ils savent tous que je n'ai pas peur, ils n'oseront plus l'attaquer.

— C'est déjà bien, fit Radoux; mais ne sens-tu pas qu'il y a immédiatement quelque chose à dire ou à faire?

Étienne regarda son père en ouvrant de grands yeux. Puis, soudain, il se leva et dit en pleurant :

couverte sérieuse n'est venue attester la présence, sur notre territoire, de cet ancêtre ou prédécesseur du Celte. Notons cependant quelques indices un peu vagues, assurément, mais propres peut-être à servir de point de départ à des études plus sérieuses, qui pourraient être dirigées dans ce sens (10).

La plupart des tribus humaines de la période quaternaire (âge de la pierre brute), paraissent avoir appartenu à la race finnoise et avoir précédé chez nous les Celtes, de race aryenne. Elles habitaient des cavernes dans les flancs des vallées, ou des huttes souterraines où l'on retrouve quelquefois leurs débris. Le docteur Harreau a découvert récemment, dans différents endroits de la Beauce, des excavations circulaires, étroites en haut, évasées en bas, ayant un à deux mètres à l'entrée, deux à quatre mètres au fond, et deux mètres environ de profondeur; il les considère comme des habitations de pêcheurs, antérieures à l'époque mégalithique, et par conséquent premières habitations faites après les cataclysmes. (Bullet. de la soc. arch., D. E. et L., 1872).

Mais les habitations les plus habituelles étaient les cavernes des vallées, occupées par les tribus ichthyophages. Le pays d'Etampes a-t-il eu de ces tanières troglodytiques? On n'en a pas de preuve directe. Il semblerait même que la nature de certains terrains, qui forment les flancs de nos vallées, n'y aient pas dû convenir de tout point. Les blocs de grès que l'on y rencontre proviennent, comme nous l'avons vu, de la dislocation et de l'arrasement des couches de grès qui en couvraient les sommets, et ils ont glissé, lors du dernier cataclysme, au milieu des sables dans les quels nous les voyons aujourd'hui enracinés. Ces sables, qui constituent eux-mêmes à une certaine profondeur les assises de ces coteaux, durent peut-être faire obstacle à la création de grottes troglodytiques, que l'on rencontre plutôt dans la craie et les calcaires. Toute la superficie des pentes accusent cet arrasement des crêtes; on y rencontre, mélangées aux blocs de grès, des pierrailles et un peu d'argile, qui constituent ce que l'on appelle dans le pays des larris, et plus fréquemment des groux ou grouettes. Ce dernier nom semble, à la vérité, contredire l'hypothèse que nous venons de formuler, puisque l'on peut y reconnaître le même radical que dans le mot grotte, creux, auquel on attribue la signification de caverne. *Crotum*, en basse latinité, signifie creux, fossé; il a fait *cron* que l'on rencontre dans certains pays. Le hameau de la *Crotte*, à Valprieux, a-t-il une origine semblable? on ne peut qu'émettre une supposition timide à cet égard: le champêtre des *Haumes* (cavernes), à Saint-Cyr la Rivière, paraît plus significatif, surtout rapproché de celui des *Caves*, que porte un autre endroit de cette commune. On a, du reste, pu remarquer en parcourant nos vallées, que toutes les habitations qui se peuplent ont des caves creusées aux flancs des coteaux. Si quelques-unes d'entre elles ont été témoins de la chétive existence de nos prédécesseurs, il y a longtemps que tout souvenir en doit avoir disparu. Quoi qu'il en soit, il y a peut-être là un problème dont l'avenir pourra donner la solution.

Nous avons parlé du renne découvert par Guettard, en 1754. D'après, on a trouvé, à Fontaine-Livault, des débris de la faune et de la flore primitives, dont personne ne paraît avoir tenu compte au moment où ils furent exhumés. L'époque celtique nous a laissés des souvenirs plus nombreux et surtout moins problématiques que ceux de la période que nous venons d'étudier.

E. DRAMARD.

(10) Nous croyons également utile de rappeler à ce propos une découverte dont le calcaire de Beauce a été le théâtre, et qui pourrait se renouveler. A ce titre elle touche à notre sujet. En 1867, l'abbé Bourgeois, directeur du collège de Pont-Levoy, a découvert des silex taillés dans les couches marneuses du calcaire de Beauce (tertiaire moyen). « D'après les lois de la paléontologie, dit M. de Morillet dans son rapport sur cette découverte, l'homme actuel ne devait pas exister à l'époque du calcaire de Beauce... des mammifères du niveau du calcaire de Beauce, à peu près sans exception, appartenant à des genres éteints, genres très-voisins de nos genres actuels, servant de transition dans la série animale, mais pourtant genres parfaitement distincts. Comment l'homme, qui a une organisation des plus compliquées, aurait-il seul échappé à cette règle à cette loi? Nous devons donc conclure que si, comme tout le fait présumer, les silex de Thenoy portent des traces d'une taille intentionnelle, ils sont l'œuvre, non pas de l'homme actuel, mais d'une autre espèce d'homme, probablement d'un genre précurseur de l'homme, devant combler un des vides de la série animale. » *Rev. arch.*, 6 sept. 1873, p. 233. Ainsi, rien de plus hypothétique que cette existence d'un homme tertiaire, qui ne serait, dans tous les cas, qu'un anthropomorphe.

— La population du globe. — Un rapport récemment publié par le bureau des statistiques de Washington contient un intéressant tableau de la population du globe. Le chiffre total des humains est de 1,391,032,000. L'Asie, qui est la partie du monde la plus peuplée, en a 798 millions, tandis que l'Europe n'en renferme que 300 millions et demi, l'Afrique 203 millions, l'Amérique 84 millions et demi, et l'Australie et la Polynésie 4 millions et demi.

En Europe, les populations se répartissent comme suit :

Russie.....	71,000,000	Irlande.....	32,000,000
Empire d'Allemagne.....	41,000,000	Italie, près de.....	27,000,000
France.....	36,000,000	Espagne.....	16,500,000
Austro-Hongrie.....	36,000,000	Turquie, près de.....	16,000,000
Grande-Bretagne et Irlande.....	32,000,000		

La ville la plus peuplée du monde est Londres, qui possède 3,254,260 habitants. Les vingt villes qui viennent ensuite sont :

Suitah.....	2,000,000	Berlin.....	826,344
Paris.....	1,854,791	Hong Kong.....	800,000
Pékin.....	1,300,000	Tschingou-Tu.....	800,000
Tschantschou.....	1,000,000	Calcutta.....	794,645
Hungtschou.....	1,000,000	Tokio (Yédo).....	674,447
Fu-Siangtaï.....	1,000,000	Philadelphie.....	674,022
Singaoï.....	1,000,000	Saint-Petersbourg.....	667,963
Canton.....	1,000,000	Bombay.....	644,405
New York.....	942,292	Moscou.....	614,790
Trentou.....	900,000	Constantinople.....	600,000
Vienne.....	834,284		

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

**NAISSANCES.**

Du 12 Février. — CHARPENTIER Henri-Alexandre, rue de la Juiverie, 8. — 14. CHEVALLIER Fernand-Auguste, rue Saint-Jacques, 23. — 14. LECOURTOUX Albertine-Adèle-Juliette, rue du Haut-Pavé, 30. — 17. MIRVILLE Henri-Victor-Marie-Alfred, rue Ile-Maubelle, 5. — 16. GRUGON Alice-Albertine, rue Sans-Pain, 45.

**PUBLICATION DE MARIAGE.**

Entre : DESCOT Clément, 26 ans, maçon, rue de l'Hospice, 16; et D<sup>lle</sup> DURET Marie-Isabelle, 27 ans, cuisinière, rue de l'Hospice, 16, et antérieurement à Estouches (Seine-et-Oise).

**DÉCÈS.**

Du 12 Février. — FARNOT Etienne, 56 ans, journalier (Hospice). — 43. SACCOURT Sophie-Louise, 76 ans, rentière, rue de la Cordonnerie, 5. — 45. TABART Victorine Louise-Mélanie, 76 ans, sans profession, veuve Constantin, rue du Haut-Pavé, 2. — 46. GAUDRON Eugène, 44 mois, rue Basse de la Foulerie, 25. — 46. PARIS Auguste dit Tapaya, 49 ans, journalier, sans domicile fixe. — 47. BEAUDOUIN Jean-Louis, 42 ans, journalier (Hospice). — 47. BASTIDE Jean-Antoine Pascal, 88 ans, ancien laitier, à l'Asile des vieillards. — 48. PHILIPPEAU Julie, 74 ans, épouse Lesage, rue Saint-Jacques, 30.

Pour les articles et faits non signés : A. G. A. B. E. V.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-44

**AVIS TRÈS-IMPORTANT**

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science: le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

**100,000 guérisons constatées en 10 ans.**

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques, et rue St-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-44

**Un Journal parlementaire.**

**DÉPUTÉS FONDATEURS :**

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIEUX, FAYE, FOUCHARD, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MELINE, RAMBAUD, RIODEL, LÉON ROBERT, CH. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TERQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Reorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité. *L'Opinion Nationale* est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

**ABONNEMENTS :**

Un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 16 fr.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

*L'Opinion Nationale* est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

**PRIME GRATUITE :**

Le Siège de Paris, un beau volume in-8°.

**ANNONCES.**

**(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES**

**Faillite JOUVEAU.**

**CONCORDAT OU UNION.**

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur JOUVEAU, marchand épicerie à Itteville, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais-de Justice, à Etampes, le Jeudi quatre Mars mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoir, à l'effet de délibérer soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**JUGEMENT D'INTERDICTION.**

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le seize février mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié, sur l'assignation donnée à la requête de M. Théodore MAINFROY, propriétaire, par défaut contre madame Louise Estelle DUPUIS, son épouse, demeurant ensemble à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 3;

Il appert :

Que le Tribunal a prononcé l'interdiction de ladite dame Estelle Dupuis, épouse de M. Théodore Mainfroy.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. A Etampes, le dix-neuf février mil huit cent soixante-quinze.

Signé, BOUVARD.

(3) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**PURGE LÉGALE.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : Suivant exploit du ministère de Legros, huissier à Etampes, en date du dix-huit février mil huit cent soixante-quinze, enregistré,

Il a été, A la requête de M. Emile-Rose QUILLQUT, mégisier, et madame Joséphine-Désirée LEFÈVRE, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, numéro 17; Pour lesquels domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5, en l'étude de M<sup>e</sup> Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, y demeurant;

Notifié copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet au Palais de Justice de ladite ville;

De l'expédition dûment scellée, enregistrée et signée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le six février présent mois, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M<sup>e</sup> Bouvard, avoué des requérants, et ce pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles ci-après, de la copie collationnée, de lui signée et enregistrée, d'un contrat aux minutes de M<sup>e</sup> Hautefeuille, notaire à Etampes, en date du onze décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente par M. Louis-Antoine Ruelle, propriétaire, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, aux époux Quillout, d'une propriété sise à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, numéro 17, traversée par la rivière, et comprenant plusieurs corps de bâtiments, cour et terrain clos; tenant par devant la rue, d'un côté la maison réservée par le vendeur et occupée par M. Leboucher, de l'autre côté et d'un bout la place et la rue du Prateau;

Moyennant, outre les charges, la somme de dix mille francs de prix principal;

Sur laquelle copie collationnée le greffier a dressé un extrait dudit contrat de vente, contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code civil, lequel a été immédiatement inséré au tableau à ce destiné, dans l'auditoire du Tribunal, pour y rester exposé le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires, outre le vendeur, étaient :

La communauté d'entre M. Louis Antoine Ruelle et madame Marie-Éléonore Billard, sa première femme; — Madeleine-Flore Bonté, veuve de Antoine-Amable Maugars; — Flore-Céline Maugars; — Antoine-Amable Maugars; — partie: Marie-Louise Darblay, épouse de Pierre-Alphonse Girard; — Adèle-Virginie Darblay; — Félicité-Rosalie Darblay; — Jacques-Ferdinand Darblay; — Amedée-Rosalie Darblay; — Marie-Rosalie Dujonequoy, veuve de Jacques-François-Félix Darblay; — la communauté d'entre les époux Darblay-Dujonequoy; — Jacques-François-Félix Darblay; — Simon Darblay; — François-Claude Mothu; — Jacques Louis Mothu; — Marie-Elisabeth Mothu, épouse de Louis-François-Martin Rigault; — Thérèse-Catherine Mothu; — Marie-Julie Mothu, épouse de Jérôme Michel Laurent; — Thérèse-Prospère Mothu, veuve de Alexis-Hercule Chapeau; — Elisabeth-Prospère Brizard; veuve de François Mothu; — autre partie: Thérèse-Prospère-Christienne Chapeau; — Ville d'Etampes;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que cette notification lui était faite pour qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai, les immeubles ci-dessus seraient et demeureraient affranchis de toute hypothèque légale.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ils seraient publiés ladite notification conformément à la loi.

Pour extrait, Signé, BOUVARD.

(4) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

**Entre Majeurs et Mineurs.**

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE JANVILLE COMMUNE D'AUVERS,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy, Commissaire à cet effet,

**D'UNE MAISON**

Sise à Janville, commune d'Auvers,

Avec

PETIT TERRAIN ET JARDIN,

ET D'UNE

**PARCELLE DE TERRE**

Sise au terroir d'Auvers,

EN 2 LOTS

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 21 Mars mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu par défaut par le

Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

4<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Marie-Anne-Céline DUVAL, épouse de M. Basile-Alexandre ARNOULT, jardinier, demeurant ensemble à Savigny-sur-Orge, M. Arnould pour assister et autoriser son épouse;

2<sup>e</sup> M. A. IOLPHE DUVAL, jardinier, demeurant à Savigny-sur-Orge;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

4<sup>e</sup> M. Louis-Florimond Dumont, carrier, demeurant à Janville, commune d'Auvers,

« Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de mademoiselle Céline Dumont, sa fille mineure, « née à Janville, le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-sept, de son mariage avec madame Augustine Duval, décédée.

2<sup>e</sup> Et madame Marie-Anne Perthuis, veuve de M. Auguste Duval, sans profession, demeurant à Janville, commune d'Auvers,

Défendants;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Gillet, cultivateur, demeurant au Pont-de-Villiers, commune de Cerny;

« Agissant au nom et comme subrogé tuteur « de la mineure Dumont, sus nommée. »

Procédé, le Dimanche vingt-un Mars mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école de Janville, commune d'Auvers, par le ministère de M<sup>e</sup> Degommier, notaire à Lardy, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**

Une MAISON sise à Janville, commune d'Auvers, composée de :

Un corps de bâtiments sur la rue, divisé en deux pièces au rez-de-chaussée, grenier au dessus couvert en tuiles.

Cave dessous, dont l'entrée est dans le jardin.

Toit à porcs.

Petit terrain devant la maison, clos en partie.

Jardin derrière et à côté des bâtiments, clos en partie seulement.

Le tout, d'une contenance de dix ares douze centiares environ, tenant par devant la rue ou route, par derrière Maulard, d'un côté Claude Forest, et d'autre côté Biron.

Sur la mise à prix de 2,400 fr.

**Deuxième lot.**

Une parcelle de terre, sise terroir d'Auvers, lieu dit le Pavillon, contenant environ six ares trente-huit centiares; tenant d'un côté Grenault et Gersant, d'autre côté Martin, d'un bout les bois, et d'autre bout Gersant.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**S'adresser, pour les renseignements :**

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Lardy,

A M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-sept février mil huit cent soixante-quinze.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-sept février mil huit cent soixante-quinze, folio 126 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

**RETRAIT**

**DE CAUTIONNEMENT.**

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le onze février mil huit cent soixante-quinze, M. Louis RIQUOIS, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de greffier près la Justice de paix des villes et canton d'Etampes, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en cette qualité.

**ADJUDICATION**

EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES D'ORLÉANS,

Le Samedi 27 Février 1875, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> LINGET,

Notaire à Orléans,

DES

**IMMEUBLES**

Ci-après.

**PREMIER LOT.**

La FERME DE PARAS, située commune de Janville, à deux kilomètres de Janville, et à trois kilomè-

tres de Tourny, station principale du chemin de fer de Paris à Orléans.

Cette Ferme consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et en la quantité de 144 hectares 32 ares 95 centiares de terres labourables...

Ces terres sont classées d'après le cadastre de la manière suivante :

Table with 3 columns: Classe, Surface (a, c, a), and Value. Rows include 1re Classe, 2e, 3e, 4e, 5e, and a total row.

Elle est louée aux époux CHARPENTIER-CLICHY, par bail enregistré qui expirera le 23 avril 1888...

Mise à prix..... 210,000 fr.

ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

DEUXIÈME LOT.

LOT DE TERRES sis commune de Janville.

Ce Lot de terres, comprenant quatre pièces, contient 4 hectares 31 ares 20 centiares.

Il est loué par bail authentique à MM. HARDY et MARCEAU jusqu'au 23 avril 1888...

Mise à prix... 10,000 fr.

ADJUDICATION SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

On traitera avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M. LINGET, notaire à Orléans, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. 5 5

Etude de M. BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION,

Le Dimanche 14 Mars 1875, à 2 heures de relevée, En l'étude et par le ministère de M. DUBOIS, Notaire à Asnières (Loiret).

GRANDE MAISON

Sise à Asnières, Grande-Rue, Dans laquelle s'exploite

L'HOTEL & CAFÉ DU LOIRET

Bâtiments d'habitation et d'exploitation Écuries et Cours.

Sur la mise à prix de..... 7,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes, A M. BOUVARD et BREUIL, avoués; A Asnières, A M. DUBOIS, notaire.

Etude de M. BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

Par le ministère de M. DARDANNE, Notaire à Etampes,

SAVOIR :

EN SON ÉTUDE :

4e le Dimanche 28 Février 1875, heure de midi.

MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue du Pont-Queneaux, n° 9, Avec

COCH, ÉCURIE, REMISE ET GRAND JARDIN.

Sur la mise à prix de..... 10,000 fr.

ET DE

36 PIÈCES DE TERRE & BOIS

Sises terroirs d'Etampes, Audeville, Césarville, Valpuseaux et Maisse;

Et le Dimanche 7 Mars 1875, 2e heure de midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLECONIN, 3e à une heure de relevée,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BRIÈRES-LES-SCÉLLÉS, DE 58 PIÈCES DE

TERRES, BOIS & FRICHES

Sises terroirs de Villeconin, Boissy-le-Sec, Brières et Etréchy.

S'adresser, à Etampes :

A M. BOUVARD, BREUIL, CHENU, avoués; A M. DARDANNE, DAVELUY, notaires.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 20 Février 1875.

Etude de M. CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des Créés du Tribunal civil de première instance, Seant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

MAISON

Servant d'Auberge,

Ayant pour enseigne

AU DUC D'ORLÉANS

Sise à Etampes, place du Petit-Marché Notre Dame, et carrefour de l'Impasse-aux-Chats,

Avec

COUR ET DEUX ÉCURIES,

ET DE TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises au terroir d'Etampes,

EN QUATRE LOTS,

Le tout appartenant à la dame MATHIEU-LINET, aubergiste à La Ferté-Alais.

L'Adjudication aura lieu le Mardi 9 Mars

à huit cent soixante-quinze, Heure de midi.

Mise à prix de la Maison... 3,500 fr.

Mises à prix des Terres... 250 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A M. CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A M. BOUVARD, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges. 3-1

Etude de M. THORAU, notaire à Vendôme.

FERME DE POULINE

A AFFERMER

Pour le 1er Mai 1876.

Cette Ferme, située commune de Villers-le-Vieil, Huisseau, Nouray et Marçilly, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), consiste dans :

Table with 2 columns: Description and Area/Value. Rows include 1e Bâtiments et dépendances, 2e Terres labourables et pâtures, 3e Prés, 4e Et bois Taillis, and Total.

On pourra diviser en deux fermes au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements :

Audit M. THORAU, notaire. 6-3

Etude de M. PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

A LOUER

AUX ENCHÈRES,

A Chalo-Saint-Mard,

En l'étude et par le ministère de M. PASQUET, notaire, Le Dimanche 28 Février 1875, à une heure,

LES

FERME, MOULIN ET ÉTANG DE MOULINEUX

Sis commune de Chalou-Moulineux,

Canton de Méréville.

DÉSIGNATION :

Bâtiments du Moulin, de la Ferme et de l'habitation, sis à la sortie de l'étang, cour et jardin.

Bâtiments de l'ancienne ferme de la Brigaderie.

Étang de Moulineux, d'une contenance de 12 hectares 76 ares.

1 hectare 43 ares 80 centiares de prairie et aunaie.

40 hectares 50 ares 63 centiares de terres labourables.

1 hectare 42 ares 92 centiares de bois et friches.

ENTRÉE EN JOUISSANCE :

De l'Étang et du Moulin, le 1er avril 1875;

Et de la Ferme, par la levée des guérets

du 23 avril 1875.

Mise à prix, les impôts en sus... 2,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux;

Et pour tous autres renseignements :

A M. PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, dépositaire du cahier des charges;

Ou à M. LECLER, avoué à Corbeil. 2-2

MEUBLES ANTIQUES

A VENDRE

A Chalo-Saint-Mars,

Chez M. CADET. — EXPOSITION PUBLIQUE.

Etude de M. SAUCIER, notaire à Maisse.

A VENDRE ou A LOUER

UN MOULIN

Situé à Maisse, sur la rivière de l'Essonne.

Ce Moulin est monté à l'anglaise de deux paires de meules. — Terres et prés d'une contenance de 4 hect.

S'adresser, pour traiter, audit M. SAUCIER. 4-4

AVIS.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Etablie à Paris, rue de Châteaudun, 44.

Par décision spéciale du Conseil d'administration, M. CHARLET a été nommé aux fonctions d'agent général fondé de pouvoirs de la Compagnie du Soleil, dans l'arrondissement d'Etampes, en remplacement de M. CHAUSSEAT.

En conséquence, les personnes qui ont contracté ou qui voudraient contracter des assurances avec la Compagnie dans l'agence d'Etampes, sont priées de vouloir bien s'adresser, à partir de ce jour, à M. CHARLET, son représentant.

Constituée en 1829, au capital de six millions de francs, la Compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un capital de plus de vingt millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales les propriétés mobilières et immobilières contre tous les risques d'incendie.

Les sinistres sont réglés avec toute la promptitude et la loyauté désirables. Les indemnités sont payées comptant immédiatement après le règlement définitif des dommages.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Etampes, Place Notre-Dame, 15, chez CHARLET fils, chapelier.

Advertisement for 'Plus de Dents Gâtées' featuring 'GODDARD' and 'GODDARD' with a portrait of a man.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'ils nous envoient pas d'interruption dans l'envoi du journal, nous continuerons de le leur adresser.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Table listing various books for sale, including 'Grand Dictionnaire de la langue française', 'Histoire de France', 'Le Vieux N.-S. Jésus-Christ', etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ, PRIX, MARCHÉ, PRIX, MARCHÉ, PRIX. Rows include 13 Février 1875, 19 Février 1875, and 13 Février 1875 with various agricultural products.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 13 au 19 Février 1875.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 13, Lundi 15, Mardi 16, Mercredi 17, Jeudi 18, Vendredi 19. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, and 3 0/0.

Lu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 20 Février 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.